



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
-
CONVOCAION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil d'Administration se réunira dans la salle du Conseil, en Mairie :

Mercredi 17 juin 2026 à 19h

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez recevoir ici et à travers cette convocation, l'ordre du jour de la séance et son fil conducteur, ainsi qu'un exemplaire individuel de Pouvoir. Le courriel accompagnant cette convocation présente également les projets de Délibérations avec leurs documents associés tout comme le Compte rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR

I. Ouverture de la séance : Vérification du Quorum, des Pouvoirs, et Désignation du Secrétaire de séance

II. Approbation du Compte rendu de la séance du 30 avril 2026

III. Points sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président

IV. Informations diverses

V. Délibérations

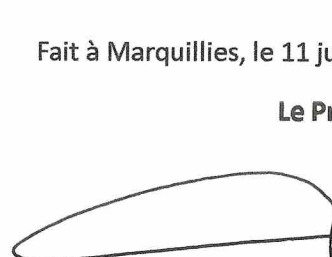
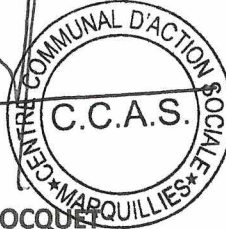
- ❖ Délibération relative au Règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale
- ❖ Délibération relative à l'admission en non-valeurs de créances irrécouvrables
- ❖ Délibération relative à une subvention à l'Association Partage en Weppes
- ❖ Délibération relative à l'acceptation d'un don au Centre Communal d'Action Sociale

VI. Questions diverses

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées

Fait à Marquillies, le 11 juin 2026

Le Président

Eric BOCQUET

POUVOIR

Je soussigné(e), donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du Conseil d'Administration du CCAS de Marquillies convoqué pour le 17/06/2026
- de prendre part à toutes les Délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autres jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Marquillies, le

Signature du Président après séance :

Signature de l'Administrateur mandant avant séance :

